

2 Brèves d'Ile-de-France

Nature

3 Quand les légumes prennent de la hauteur

Associations

4 IDFE : bientôt 40 ans et toutes ses dents
Nouveaux règlements d'urbanisme : session de formation

5 Ici le congrès FNE : le président vous parle...

7 Programme Journée France Nature Environnement

8 Associations : le nouvel agrément et ses désagréments

DOSSIER :

9 [Saclay : tout le dossier d'aménagement sur un plateau](#)

Aménagement

13 78 : un trop grand trou pour un golf

14 91 : constructions sauvages au fond des bois

15 95 : les buttes du Parisis buttent sur les aménageurs

Nuisances

16 91 : Limours, les mouches attaquent

Déchets

17 Bilan semaine de réduction des déchets : rien à jeter

Urbanisme

18 92 : Laisse béton à la Zac d'Issy

19 92 : Les berges de Seine prennent l'eau

Lu et conseillé :

20 Pierre Fournier : l'écologie à l'ancienne sans nostalgie ni utopie

La nature et l'environnement tiennent congrès à Montreuil le 28 janvier

Le premier mois calendaire s'ouvre traditionnellement par des vœux pour tous, personnes et associations, mais le "contrat environnemental" proposé par "L'appel des 3 000" de France Nature Environnement nous conduit à privilégier une actualité 2012 riche en espoirs.

L'environnement, un des trois piliers d'un développement soutenable, fait beaucoup parler les associations, les politiques, voire les économistes, mais sa protection avance difficilement. Il est d'autant moins privilégié que le raisonnement du "Après moi le déluge" fait recette dans un monde en crise économique. Crise qui résulte plus d'un jeu de roulette russe, d'une vision darwinienne de l'économie que d'un système géré dans l'intérêt de l'humanité et aussi, comme nous l'explique le président de FNE, d'une culture du déni.

Ce congrès sera l'occasion de confronter nos visions individuelles, nos écolo-égoïsmes, avec des personnalités du monde scientifique, économique et politique. Il est difficile à l'homme isolé de dépasser ses peurs personnelles et ses réflexes d'auto-défense car il est génétiquement configuré pour survivre dans un monde hostile. Le congrès lui permettra de relativiser sa solitude, de constater que beaucoup de citoyens, connus ou inconnus, pensent comme lui et que les politiques appliqueront nos propositions seulement si nous établissons un véritable rapport de force.

Le tocsin environnemental sonne depuis le début des années 1970, mais l'humain reste sourd face aux phénomènes qu'il croit devoir mesurer à la seule aune des temps géologiques. Comme si le temps des destructions ne défilait pas de plus en plus vite. Tout s'accélère et le réchauffement climatique initialement annoncé de 2°C est en train de passer à 4°C voire plus. Car rien n'est concrètement tenté pour freiner les émissions de gaz à effet de serre. A l'égoïsme individuel succèdent les égoïsmes nationaux, les pays les plus riches se hissant sans scrupule au sommet de la pyramide des dénis. La tâche est immense mais un mouvement est en marche, dans tous les petits et grands domaines ; grâce aux actions, aux commentaires et aux exigences lancés, expliqués, soutenus, commentés, par notre base associative : une révolte qui gronde et doit gronder partout. Sinon, des millions d'habitants de notre planète vont très vite se retrouver confrontés à la montée des eaux littorales et devoir se déplacer – s'ils le peuvent – ou bien voir leurs lieux de vie et de travail saccagés. Nous savons ce qu'il faut faire mais la volonté de changement est faible tant les résistances biologiques et économiques sont grandes. Que penseront nos enfants de leurs parents qui ont dilapidé les richesses de leur planète ?

Pour montrer notre conviction et nos forces, nous devons être nombreux à Montreuil, accourus des huit départements franciliens pour discuter entre nous, avec des lanceurs d'alerte et avec les candidats aux élections afin de leur montrer notre volonté de protéger notre planète qui est aussi la leur.

Michel Riottot

président d'Ile-de-France Environnement



La biodiversité francilienne n'échappe pas à l'érosion

Au cours des troisièmes rencontres naturalistes organisées par Natuparif en décembre, les participants ont longuement évoqué les interactions entre urbanisation et nature. Ils ont notamment vérifié que la situation inquiétante des oiseaux dans la région se confirme : une régression des effectifs est constatée sur l'ensemble des groupes, exceptées les espèces spécialistes du bâti. Plus inquiétant encore, alors que les effectifs de l'ensemble des espèces observées en France augmentent au niveau national, ceux-ci baissent en Île-de-France.

On s'aperçoit également qu'il est souvent difficile pour la biodiversité de s'approprier le milieu urbain, mais qu'une reconquête de celui-ci par le vivant est possible si les pratiques sont changées et si on laisse faire la nature.

Rueil fait appel de sa condamnation

Tout en abandonnant un projet de tour de grande hauteur, le maire (UMP) de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), Patrick Ollier, avait assigné en justice deux associations, accusées de "désinformation". La ville a été déboutée de ses demandes, au nom de la "liberté d'expression" et condamnée aux frais ainsi qu'à une indemnité au bénéfice des associations.

Celles-ci, l'association Bellerive à Rueil et Adrec à Chatou, avaient utilisé un photomontage pour montrer l'impact de l'immeuble sur le paysage prisé des peintres impressionnistes. La ville a fait appel de ce jugement.

Roland-Garros : le match continue

La commission supérieure des sites vient de donner un avis favorable au schéma directeur du projet de modernisation du stade de tennis de Roland-Garros, dans le 16^e arrondissement, obtenu grâce aux voix de l'Etat et de la ville de Paris.



Les associations, toujours opposées à ce projet qui menace les serres d'Auteuil, estiment cependant qu'il ne s'agit que d'un simple avis, qui permet uniquement de poursuivre les études.

Dans une déclaration commune, dix-neuf associations, dont France Nature Environnement et Ile-de-France Environnement, demandent "qu'un projet alternatif tenant compte de leurs observations soit étudié par la Fédération française de tennis et que soit créé un comité de suivi indépendant, placé sous l'égide de la Commission nationale du débat public".



Autolib' : un bon départ

Le service de voitures électriques en libre service déployé à Paris et dans 45 communes d'Ile-de-France connaît un bon départ. Deux semaines après son lancement, début décembre 2011, avec seulement 250 "BlueCars" mis en service, Autolib' aurait déjà plus de 7 600 abonnés.

C'est ce qu'a indiqué le groupe Bolloré, choisi en 2010 par les municipalités pour développer ce projet. Le groupe mise sur 200 000 abonnés.

Basse Vallée de Seine : mesure des pollutions

Une étude sur la pollution va être menée à l'initiative du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de la vallée de la Seine, instance de concertation entre élus, représentants de l'Etat, industriels et associations d'environnement. Le territoire retenu

s'étend de Mantes-la-Jolie aux Mureaux, vallée industrielle des Yvelines qui concentre de nombreux facteurs de pollution.



Les objectifs de l'étude de zone, qui s'inscrit dans le cadre du Plan régional santé environnement sont de vérifier la compatibilité des milieux avec les usages. C'est une première en Ile-de-France, et l'une des premières en France, lancée selon une nouvelle méthodologie qui s'appuie sur une large concertation. Les résultats sont attendus pour fin 2013.

IDFE : deux nouvelles associations

A l'unanimité, le conseil d'administration d'IDFE, réuni le 15 décembre, a accepté deux nouvelles associations au sein de l'union régionale qui en comprend déjà près de 400.

La Société des amis d'Eugène Hiolle combat pour la préservation du jardin parisien qui porte le nom de ce sculpteur français du 19^e siècle. NaturEsbonne, association naturaliste qui exerce son activité dans ce département.



RER A : mise en service des rames à deux niveaux

Inauguré le 5 décembre 2011 par Nicolas Sarkozy et Jean-Paul Huchon, président (PS) de la région Ile-de-France, un nouveau matériel à deux étages a été mis

en place sur la ligne A du RER. Il est destiné à améliorer le confort des voyageurs sur la ligne la plus chargée du réseau avec 1,2 million de voyageurs par jour ouvrable. Les nouvelles rames peuvent transporter jusqu'à 2 600 voyageurs, au lieu de 1 600 dans celles à un seul niveau.

Le déploiement du nouveau matériel s'échelonne jusqu'en 2014 à raison d'un train chaque mois sur la branche Cergy-Poissy-Marne-la-Vallée. Ce sera ensuite au tour de la branche Saint Germain-en-Laye-Boissy Saint Léger d'en bénéficier.

A terme, la capacité du RER A devra augmenter de 30 %.

Héliport d'Issy-les-Moulineaux : les nuisances continuent



Contrairement à ce que nous avons annoncé dans Liaison de novembre 2010, sur la foi d'un compte-rendu de commission locale et des déclarations du préfet, il n'est pas question de réduire pour le moment l'activité de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Par ailleurs, d'autres plates-formes devraient être créées en agglomération parisienne ; ce qui remet en cause la réduction des nuisances aériennes.

Samaritaine : enquête publique en cours

La consultation du public a commencé le 20 décembre 2011 et se poursuivra jusqu'à début février, à la mairie du 1^{er} arrondissement. Les citoyens sont appelés à se prononcer sur ce projet de près de 70 000 m², qui accueillera des commerces et des bureaux, mais aussi un hôtel de luxe et 96 logements sociaux. Les travaux sont prévus pour débuter fin 2012 et devraient durer trois ans.

La Samaritaine, propriété du groupe de luxe LVMH, avait fermé ses portes en juin 2005.

Quand des potagers grimpent sur les toits de Paris

Avec beaucoup de retard sur New York, Détroit, Tokyo, Copenhague, Londres ou Montréal, la capitale commence à développer un jardinage en hauteur

Il existe à Paris un immense jardin que les visiteurs et les utilisateurs gagnent en grimpant un escalier un peu raide. Mais les jardiniers pressés ou fatigués, comme les curieux, peuvent monter au jardin par l'ascenseur.

Ils y découvrent 600 m² de jardinage : des tomates, des choux, des radis, des haricots verts, des courgettes et de gros potirons en été. Des fleurs presque toute l'année et de l'herbe folle juste ce qu'il faut pour que cela ressemble à la nature : au printemps prochain tous les bulbes possibles et imaginables y fleuriront.

Il reste de la place pour déguster une petite récolte sur place quand il fait beau : face aux toits de Paris, à la hauteur de la cime des arbres qui poussent à proximité.

Comme les potagers sont installés sur un gymnase, face au ciel du 20^e arrondissement de Paris*, le soleil y est souvent au rendez-vous et gorge les récoltes de vitamines ; quand la pluie ne vient pas du ciel, il faut arroser car le vent dessèche vite cette superbe végétation.

En profitent avec un plaisir évident des citoyens en réinsertion, les enfants des écoles le mercredi et une association de quartier qui s'occupe aussi de l'entretien.

Car une telle surface représente trois fois la surface d'un jardin familial classique. Sur ce toit de gymnase, il s'agit à la fois de se faire plaisir, d'aider des personnes à retrouver une dignité, d'impliquer les habitants du quartier et de remettre la nature dans la ville.

Les fermes du ciel

Cette démarche en cours à Paris et en Ile-de-France se pratique depuis plusieurs années au Canada et aux Etats-Unis. Notamment à Boston, à Détroit et à New York. Dans cette dernière ville, le jardinage de toit a commencé il y a une

dizaine d'années et depuis 2007, le maire encourage l'installation des potagers du ciel en proposant des avantages fiscaux aux promoteurs qui les laissent s'installer ou conçoivent leurs immeubles pour qu'ils résistent au poids de la terre, surtout quand elle s'imprègne d'eau.

Comme dans la région parisienne, ces potagers nourrissent des familles et améliorent l'isolation thermique des constructions qui les accueillent. Conséquence : il existe maintenant une quinzaine de jardins de plus d'un hectare sur les toits de New York. Au point que les habitants les appellent "fermes du ciel" et y élèvent parfois des poules.

Toutes les études montrent que ces espaces cultivés ont désormais une véritable fonction et aussi qu'ils changent les rapports entre les gens, enchantés de voir la nature se nichier en ville.

Conservatisme architectural

Comme à l'accoutumée dans ce secteur du jardinage urbain, des jardins partagés et de la végétalisation utile des toits et terrasses, la France s'efforce de rattraper son retard et de faire face au conservatisme des municipalités et d'une grande part des architectes et urbanistes. Ces derniers proposent de grandes tours comme le rappelle souvent *Liaison* mais ne pensent jamais à les aménager pour qu'ils accueillent des potagers.

Pourtant, depuis une dizaine d'années, un autre jardin suspendu prospère, également dans le 20^e arrondissement de Paris, au 14, rue du Clos, au 3^e étage d'un immeuble : un potager de 150 m². Il est réservé à des familles monoparentales qui n'ont que le RMI ou le RSA pour survivre.

Il existe d'autres projets pour la capitale : un plan qui devrait permettre au cours des prochaines années, dans le cadre du projet "bio-



Photo prise à Paris 20^e

diversité" voté le 15 novembre dernier au Conseil de Paris, de créer une quinzaine de nouveaux jardins installés sur des terrasses. Ils s'ajouteront aux jardins privés en hauteur qui sont de plus en plus nombreux.

Tous sont essentiellement voués, comme à New York ou à Tokyo et plus récemment à Londres, à la culture des légumes, des petits fruits rouges et des fleurs.

Et ils devraient accueillir de plus en plus de ruches, comme celles qui sont venues l'été dernier faire un stage au dessus de la rue des Haies, à l'abri de la pollution. Ils bénéficieront des études techniques menées depuis peu... sur les toits de la Direction parisienne des espaces verts qui devraient "fleurir" au printemps prochain dans le 13^e arrondissement, avenue de France.

Claude-Marie Vadrot

* 91 rue des Haies, 75020 Paris, géré par l'association d'insertion Lafayette accueil, www.asso-lafayetteaccueil.fr

IDFE : une histoire qui s'écrit chaque jour

A l'occasion
du 36^e congrès de FNE
dont les lecteurs
ont pu découvrir les origines
dans le numéro
de décembre de *Liaison*,
voici celle d'*IDFE*
et de ses 38 années
d'existence



PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Tout commence en 1974 par la création d'un Bureau de liaison des associations qui en regroupe une soixantaine. Elles élaborent un programme qui aborde déjà le développement excessif de l'agglomération parisienne et son cortège de nuisances. Des questions sont posées aux différents candidats à la présidentielle. Le candidat Giscard d'Estaing s'en inspire pour son programme "Environnement". En 1976, la pression associative contribue à faire adopter la loi de protection de la nature, puis en 1978 la création d'un grand ministère regroupant l'équipement et l'environnement et ensuite le principe d'une coulée verte sur le tracé francilien du TGV Atlantique.

Dans les années 80, le Bureau de liaison, sous l'impulsion de sa première présidente Anne-Marie Picard (1975-1993) se structure et se rapproche des fédérations défendant le patrimoine, le cadre de vie, les transports en communs et l'écologie.

Les présidentielles de 1981 lui permettent d'interpeller publiquement les candidats. Les élections passées, le Bureau de liaison engage un permanent, trouve un local, se transforme en association déclarée, lance le bulletin *Liaison* et obtient l'agrément préfectoral. En 1982, il rédige un livre blanc de l'Environnement en Ile-de-France, remis aux autorités franciliennes à l'occasion des Etats Généraux de l'Environnement. En 1993, transformation du Bureau en "Ile-de-France Environnement" et adhésion à la fédération nationale France Nature Environnement. La nouvelle structure réunit 200 associations.

Aujourd'hui, IDFE regroupe 400 associations de terrain sur les 800 que compte l'Ile-de-France soit environ 40 000 adhérents. Elle est constituée de 6 unions départementales : Essonne Nature Environnement, Environnement 92, Nature Environnement 77, Environnement 93,

Val-de-Marne Environnement, Val d'Oise Environnement. Paris et les Yvelines n'ont pas d'unions départementales mais des collectifs territoriaux fédérés à IDFE.

A ces structures territoriales s'ajoutent des associations isolées et des collectifs thématiques : association des usagers des transports, association de défense du Val d'Oise contre les nuisances aériennes.

Les objectifs généraux ont peu changé depuis 1974 puisque le développement soutenable est toujours ce que nous défendons tout en prenant en compte ses deux autres volets économique et social.

L'accélération des transformations de la planète : expansion de l'humanité, urbanisation massive des populations, mondialisation des échanges commerciaux et du travail, changements climatiques, agriculture intensive, biodiversité affaiblie... rend plus que jamais nécessaire le rôle de notre mouvement de protection de l'environnement et de la nature. Restituer une planète en bon état aux générations futures restera pour longtemps notre objectif prioritaire.

Michel Riottot
président



Thierry Bézécourt cc by SA 2.5

Session de formation d'*IDFE* : Urbanisme de projet, nouvelles règles d'urbanisme

Samedi 4 février 2012, de 10 h à 16 h

Locaux de l'association Bruitparif, 9, impasse Milord, 75018 Paris
Métro ligne 13, Porte de Saint-Ouen

Programme

- Code de l'urbanisme
- Urbanisme de projet
- Contrat de développement territorial

avec Maître Vincent Guinot et François Dubois,
responsable du service aménagement DRIEA IF

Nombre de places limité / Inscription obligatoire
idfe.formation@gmail.com



User:Thuz cc by SA 3.0

Congrès FNE : impulser une transition écologique et refuser le conservatisme

Bruno Genty, président de France Nature Environnement depuis bientôt deux ans, a 51 ans, il est consultant dans le domaine de la réduction des déchets et vient d'une association de l'Essonne "Vallée de la Juine-nature environnement" dont il est toujours adhérent. Il répond aux questions de Liaison à l'occasion du Congrès de sa fédération qui se tiendra le 28 janvier à Montreuil.

Que représente actuellement la fédération FNE ?

Cela dépend de la façon dont vous faites les comptes. D'abord, elle représente une petite centaine de fédérations régionales, d'associations départementales, d'associations spécialisées et d'associations nationales. Nous sommes donc représentés dans toutes les régions et dans toutes les collectivités d'outre mer sauf Wallis et Futuna et l'association de Saint-Barthélemy sera bientôt adhérente.

Nous avons fait depuis plusieurs mois, avec une personne à plein temps chargé, un énorme travail pour établir que nous représentons actuellement environ 3 500 associations. S'agissant du nombre d'adhérents à travers ces groupes d'importance diverse, nous sommes parvenus à 850 000 adhérents, alors que la CFDT en compte 700 000.

Notre chiffre ne tient pas compte des doubles adhésions individuelles, une même personne pouvant être à la fois, par exemple, membre de la FRAPNA, la Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Et la diversité des membres et des responsables ?

C'est un vrai problème. Tant du point de vue de la pyramide des âges que pour la représentation des minorités. Il y a des gens d'origine africaine ou arabe, il faut que nous les fassions venir à nous. Il reste un gros travail de renouvellement et d'ouverture.

Nous sommes un mouvement vieillissant, avec nos conservatismes. Nous ne devons pas nous renfermer sur nous-mêmes. Je me bats pour que nous restions un mouvement citoyen avec des experts certes, mais pas un mouvement d'experts.



Avec les nouveaux critères de représentativité, vous n'avez pas l'impression de vous être fait avoir ?

Je sais qu'il y a polémique sur les décrets*. Mais ces textes ont au moins un avantage : au niveau régional et national, ils mettent fin au "fait du prince" : l'Etat et ses fonctionnaires ne pourront plus choisir leurs "bons" interlocuteurs.

Mais ce qui pose problème, c'est la question de l'agrément car le décret n'est pas clair du tout. Mais ce n'est pas l'agrément qui fait la qualité ni le dynamisme des associations et elles pourront toujours ester en justice. Il ne faut pas que nous nous laissions abuser par les agitations politiques déclenchées sur ce point. Comme les petites associations n'étaient pas représentées au niveau national, la discussion en cours, c'est un peu une tempête dans un verre d'eau.

L'articulation de fonctionnement entre la fédération et les associations qu'elle représente ?

Le mandat que nous avons est remis en cause chaque année à l'assemblée générale, avec les associations membres qui le souhaitent et qu'il ne faut pas confondre avec

le congrès : cette année il nous est apparu difficile, d'organiser ce congrès en même temps que l'AG statutaire fin mars en raison de la proximité des échéances électorales. Le plus souvent, pour des raisons financières, nous les organisons en même temps.

Chaque année, l'ensemble des adhérents donne son avis et le conseil d'administration est renouvelé par tiers. La charte fédérale, notre bible, prévoit une pondération en fonction du nombre de membres et donc des cotisations. Notre idée, puisque nous nous préoccupons de nature et d'environnement, c'est qu'il faut rester les pieds sur tout le territoire et tenir compte des sensibilités et des préoccupations différentes. Il y a des réunions d'orientations régulières, ouvertes à tous.

D'autre part, tous les quatre ou cinq mois, nous réunissons une conférence des présidents qui donne des orientations mais n'est pas décisionnaire. C'est le bureau qui décide, après des rencontres et des échanges. Je privilégie les contacts personnalisés aux dépens des courriels : ceux-ci contiennent souvent des réponses trop rapides et peuvent se promener ensuite n'importe où...



Les permanents....

Nous avons 45 permanents et je ne souhaite pas que nous soyons plus nombreux, même si des associations comme la LPO ou Bretagne Vivante comptent plus de salariés que nous. Mais ces professionnels sont indispensables car nous ne pouvons pas être compétents sur tout.

De plus il y a un gros travail de préparation qui nécessite des salariés : par exemple, pour le Congrès de Montreuil et notre Appel des 3 000 pour un contrat environnemental, nous avons mis cela en chantier au mois d'avril et le résultat, après beaucoup de consultations, n'a été validé par le conseil d'administration qu'au mois d'octobre.

Pourquoi ce titre ?

Parce que cela renvoie à de célèbres actions passées, à d'autres appels et aussi pour rappeler que nous sommes nombreux.

Qui assiste au congrès ?

Vient qui veut, c'est un rassemblement, une sorte de manifestation face aux candidats ; pas un affrontement avec des "people" mais pour peser, pour rappeler que nous nous mêlons de ce qui nous regarde.

Cela se présente plutôt bien et c'est pour cela que nous avons monté un partenariat avec certains grands médias comme *i-télé* ou *20 Minutes*. Pour éviter que le congrès fasse seulement l'objet de petites pastilles d'information.

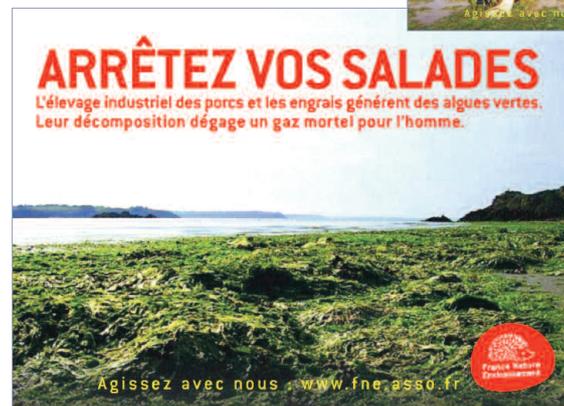
Quels sont les candidats attendus ?

Nous avons rencontré toutes les équipes de campagne. Eva Joly et Jean-Luc Mélenchon viendront. François Hollande très probablement, François Bayrou, c'est en bonne voie. Nous souhaitons qu'ils disent ce qu'ils reprennent de notre appel.

Nous avons choisi d'inviter les candidats républicains qui ont une représentation parlementaire et ne pratiquent pas l'exclusion. Donc, le Front National n'est pas

invité, position qui a été adoptée à l'unanimité ; mais Dominique de Villepin peut venir et pour Morin, on ne sait pas. Pour l'UMP, nous sommes embêtés car leur candidat...n'est pas encore candidat. On nous a proposé Jean-François Coppé mais nous avons refusé, il n'est pas candidat à la présidentielle. Ce serait embêtant que Nicolas Sarkozy ne vienne pas car nous tenons à montrer notre indépendance vis à vis de tous les partis. Au-delà des engagements des uns et des autres, nous comptons sur l'évolution culturelle des partis.

Une volonté de radicalisation de FNE ?



Vous faites allusion à notre campagne d'affichage...Oui, d'une certaine façon. J'entends bien les critiques sur le Grenelle de l'environnement mais cette séquence a été intéressante sur le plan de la gouvernance. Nous ne pouvons plus rester entre nous pour refaire le monde.

Je pense qu'il faut acter les évolutions et éviter les livres blancs qui, depuis 30 ans, ne débouchent sur rien. Mais nous ne sommes pas naïfs. Avancer est une question de rapport de force.

Comme l'agriculture est un monde qui veut faire une pause avant de commencer à changer, nous nous sommes manifestés avec ces affiches. On ne peut pas avoir raison tout seul et sur tout, mais dans ce secteur il y avait urgence à agir. Nous l'avons fait. Nous avons voulu peser au bon moment, celui du salon de l'Agric-

culture. Non pas pour convaincre nos adhérents mais pour alerter le public. Il aurait peut-être fallu mieux préparer les militants pour qu'ils puissent se défendre contre les syndicats agricoles départementaux qui leur ont demandé de se désolidariser. Mais tout s'est finalement bien passé.

Une rupture avec un certain ronronnement ?

Oui.

Des pressions, des mesures de rétorsion ?

J'ai subi personnellement beaucoup de pressions et le partenariat que

nous avons avec le Crédit Agricole a été immédiatement suspendu.

Une montée de l'écoloscepticisme ?

Je dirais plutôt de dénis des réalités. Mais je constate, par exemple, que les syndicats ouvriers reconnaissent de plus en plus la nécessité d'une transition écologique. De toute façon nous n'avons pas attaqué l'agriculture mais une certaine agriculture. Beaucoup de paysans nous l'ont fait savoir en expliquant qu'ils ne se sentaient pas visés.

Vous ne craignez pas l'épuisement des militants qui courent de réunions en comités ?

Heureusement, nous ne faisons pas que cela. Mais il est vrai que nos bénévoles sont parfois épuisés, surtout dans les départements où ils siègent jusque dans 50 commissions !



La solution ?

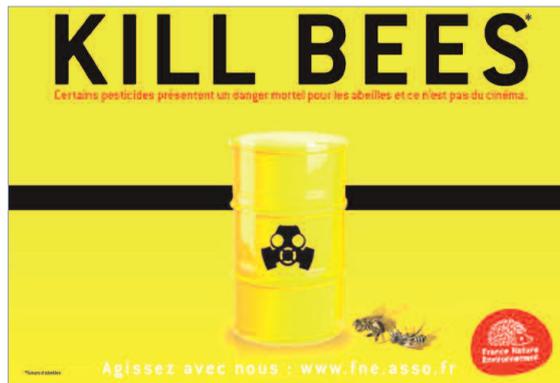
Celle que nous proposons : créer des délégués environnementaux qui seraient rémunérés, au niveau national, régional ou départemental avec un mandat limité à six ans pour éviter de créer de nouveaux apparatchiks.

Cela représenterait une dépense annuelle de seulement 50 millions d'euros financée par une contribution sur les activités polluantes ou préjudiciables à la nature ou à l'environnement et qui serait gérée de façon paritaire.

Il faudra aussi trouver un statut pour les bénévoles et les lanceurs d'alerte. Pour que nous soyons partout, comme les syndicats par exemple, à armes égales avec nos interlocuteurs.

D'autres propositions dans votre appel des 3 000 ?

Beaucoup. Par exemple : amener la TVA sur les produits phytosanitaires à un taux normal, impulser un nouvel élan démocratique vers



la transition écologique nécessaire. En fait nous avons privilégié trois axes :

- Agriculture, alimentation et santé
- Considérer que la crise économique est aussi une crise environnementale parce que nous gaspillons énormément de ressources : du point de vue bancaire comme du point de vue écologique, le pays vit à crédit !
- Sortir de la précarité énergétique, ce qui inclut la sortie du nucléaire. Ce nucléaire est l'énergie du passé.

Il faut regarder à la fois vers les énergies renouvelables et vers les économies d'énergie. Ce qui offrira un magnifique chantier créateur d'emplois.

Simplement, les énergies renouvelables il ne faut pas les installer n'importe comment et n'importe où. Nos associations de la Martinique, par exemple, nous ont expliqué que plutôt que stériliser des terres agricoles il est préférable d'installer les panneaux solaires sur les toits.

Le mot de la fin ?

Nous ne préparons pas, comme on nous en accuse souvent, la ruine du pays mais une autre société créatrice d'emplois dans tous les domaines. Nous attendons donc une prise de position sans équivoque des candidats à la présidentielle que nous avons invités.

(Interview de Claude-Marie Vadrot)

* Voir page 8 l'analyse de Marc-Ambroise Rendu.

Programme du samedi 28 janvier 2012

Matinée

9h30 **Allocutions d'accueil** Michel Riottot (président d'IDFE), Bruno Genty (président de FNE), Dominique Voynet (maire de Montreuil).

10h00 **Table ronde 1 : 21^e siècle : passer des visions sectorielles à une vision globale et partagée**

Grand témoin : Sandra Bessudo*,

ministre de l'environnement en Colombie.

Intervenants : Jean Jouzel, vice-président du GIEC, prix Nobel de la paix 2007, Thierry Salomon, président de Négawatt, Laurence Tubiana, directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales, Guillaume Duval, économiste, Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO.

11h00 **Table ronde 2 : Au-delà du Grenelle, avancer avec l'ensemble de la société**

Grand témoin : Jean-Paul Delevoye, Président du CESE

Intervenants : Alain Capmas (président du Comité Changement climatique du MEDEF), Christiane Lambert (1^e vice-présidente de la FNSEA), Philippe Collin (Confédération Paysanne), Patrick PIERRON (Secrétaire national de la CFDT), Bernard Thibault* (CGT) Alain Rousset* (ARF), Sébastien Genest (Président du groupe Environnement et Nature au CESE), Michel Dubromel (vice-président de FNE), Hélène Valade (présidente de C3D)

Midi

12h-14h **Village associatif et déjeuner**

Espace d'animation et de présentation des enjeux territoriaux par les associations, mais aussi espace de rencontres et d'échanges entre militants associatifs.

Il sera inauguré par Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Après-midi

14h00 **Table ronde 3 : Dépasser les difficultés pour réussir la transition**

Intervenants : Serge Lepeltier, Jean-Louis Borloo, Ségolène Royal, Dominique Voynet

15h00 **L'appel des 3 000**

pour un contrat environnemental

Intervenants : Bruno Genty (Président de France Nature Environnement), Claudine Joly (Présidente du CREPAN), Maurice Wintz (Présidente d'Alsace Nature).

16h00 **Les réponses des candidats à l'appel des 3 000**

Sont invités : Jean-Luc Mélenchon, François Hollande, Eva Joly, François Bayrou, le candidat UMP.

* sous réserve de confirmation

Samedi 28 janvier 2012, de 9h30 à 18h Espace Paris-Est Montreuil, 128 rue de Paris, 93100 Montreuil. Métro Robespierre (Ligne 9)
Inscriptions : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-missions/congres/en-pratique/inscription-36e-congres-fne.html>

Changements pour la désignation dans les commissions et l'agrément

Les nouvelles contraintes pour les associations introduites par cinq nouveaux textes donnent un grand pouvoir aux préfets

Deux décrets et trois arrêtés pris par le ministère de l'Ecologie en application de la loi Grenelle II ont été publiés le 12 juillet 2011. Ils vont, non pas changer la vie interne et les activités des associations, mais les obliger à plus de rigueur. Ils concernent l'agrément et la désignation dans les commissions. FNE et IDFE ont organisé le 19 novembre une journée d'explication de textes. Exposés et débats ont été suivis par une quarantaine de participants.

En application de la loi Grenelle II le ministère de l'Ecologie a publié deux décrets et trois arrêtés modifiant la réglementation concernant les associations.

Procédures annuelles

La première réforme porte sur l'agrément : article R 141-2 à 20 du Code de l'environnement. Une association locale, exerçant son activité de la commune à la région, souhaitant être agréée, doit justifier de 3 ans d'existence, d'un objet statutaire conforme, d'activités non lucratives ou de publications en rapport avec l'environnement, d'un fonctionnement démocratique et de finances régulières ; et surtout d'un nombre suffisant d'adhérents à définir par le préfet. Une demande à adresser en trois exemplaires et en recommandé avec accusé de réception à la préfecture du siège de l'association.

Le préfet, après avoir consulté ses fonctionnaires et le procureur près la cour d'appel, accorde l'agrément pour 5 années renouvelables. Il a 6 mois pour se décider. Positive ou négative, sa décision doit être motivée. Elle est publiée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture et communiquée aux tribunaux concernés. La liste des associations agréées est publique.

Chaque année l'association agréée doit notifier au préfet les modifica-

tions de statut, de règlement intérieur et d'adresse. Avec nom, profession, domicile et nationalité de chaque responsable, un rapport d'activité, un compte de résultat et un bilan approuvés, le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire, le montant et le produit des cotisations, le nombre et la répartition géographique des cotisants, les dates des réunions du conseil d'administration.

Si l'association ne respecte pas les conditions d'octroi, ses obligations annuelles, ou change son cadre territorial, l'agrément peut lui être retiré. Les motifs lui en sont communiqués avec droit de réponse.

L'agrément facilite les actions devant le tribunal administratif ou la constitution de partie civile. Les associations ayant reçu un agrément avant 1990 doivent demander le renouvellement avant le 30 juin 2012, les autres ont jusqu'au 30 juin 2013 pour le faire. Les associations ayant un agrément communal au titre du Code de l'urbanisme le conservent et ne sont pas concernées.

Représentativité conditionnelle

Les débats qui ont suivi ont estimé que si l'agrément impose de lourdes contraintes à une association, il lui apporte 3 avantages : facilités en cas de contentieux administratif, respectabilité accrue et possibilité de siéger dans les instances consultatives.

La seconde réforme concerne les conditions de la représentativité : article R 141-21 à 25 du Code de l'environnement.

Pour être consultée, une association locale agréée doit demander au préfet du département ou de la région, par lettre recommandée avec accusé de réception, à être inscrite sur la liste départementale ou régionale des associations

représentatives. Elle doit justifier de son activité, représenter un nombre de membres fixé par le préfet, avoir une expérience reconnue et être indépendante.

Le préfet a 4 mois pour répondre. Sa décision est inscrite dans le recueil des actes administratifs et rendue publique.

La représentativité est reconnue pour 5 ans. L'association doit publier sur son site internet son rapport d'activité, son rapport moral et ses comptes. Ainsi une liste non limitative d'au moins 14 commissions régionales et 5 commissions départementales lui sont ouvertes. Si l'association ne respecte pas les obligations énumérées, la représentativité peut être retirée. Pour faire renouveler cette représentativité la procédure est la même.

Commentaire des participants à la journée d'information : si les associations se sentent mises "sous surveillance", la reconnaissance de leur expertise, de leur démocratie interne et surtout de leur utilité publique devrait y gagner. De toute façon, elles n'ont d'autre issue que d'accepter les nouvelles règles et d'en tirer le meilleur parti.

Marc Ambroise-Rendu

président d'honneur d'IDFE

Référence :

Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

**Associations
agréées environnement
avant 1990**

N'ATTENDEZ PAS !

Demandez de suite à la préfecture de votre département le dossier de renouvellement de votre agrément environnement.

Plateau de Saclay : les associations préconisent un aménagement



Des marécages à un plateau agricole et urbanisé

Jusqu'au 17^{ème} siècle le plateau de Saclay était couvert de marécages. À l'occasion des fouilles archéologiques menées à partir des années 1970, il a été retrouvé des traces d'occupation datant de l'époque néolithique, mais surtout de l'époque gallo-romaine comme à "La Mare Champrier" sur le plateau du Moulon, encore visibles à ce jour.

Ce sont surtout les travaux menés par Thomas Gobert, à la demande de Louis XIV, qui ont modifié durablement l'aménagement et les paysages du plateau de Saclay. À la recherche de la moindre goutte d'eau pour alimenter les fontaines du château de Versailles, Gobert a été amené à sillonner le plateau de rigoles collectant le maximum d'eaux de ruissellement du plateau pour les amener vers les étangs de Saclay, puis par deux aqueducs souterrains : la ligne des puits et l'aqueduc des Gonards et par un aqueduc aérien : l'aqueduc de Buc, vers les réservoirs des fontaines de Versailles.

Ce réseau de rigoles, complété par le drainage des terres agricoles alentour, ainsi que la géologie particulière du sol, sont à l'origine de la fertilité des terres agricoles du plateau, reconnues comme étant parmi les meilleures d'Europe.

Ce plateau, situé à vol d'oiseau à 10 km de Paris, occupe une surface de 5 000 ha : plus de la moitié reste agricole, et près d'un quart en espaces naturels divers. Il fait partie de la ceinture verte de l'Ile-de-France.

À l'altitude moyenne de 150 m, large de 5 km et long de 10 km, il est bordé au nord et au sud par les vallées de la Bièvre, de la Mérançaise et de l'Yvette. À l'ouest, il surplombe le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse.

À cheval sur les départements de l'Essonne et des Yvelines, il constitue le premier grand site naturel au sud de la capitale avec des paysages ouverts. Ils sont essentiellement marqués par les vastes espaces agricoles, la présence de l'eau, au travers du réseau hydraulique des étangs et rigoles, les réserves de gibiers, les alignements d'arbres au-dessus des aqueducs souterrains, les versants boisés à la lisière, qui en marquent les limites, et un bâti agricole caractéristique de la région.

L'urbanisation se partage le dernier quart avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, implantés essentiellement au sud-est près de Polytechnique, et au sud sur le plateau du Moulon, les zones d'activités de Buc et Saclay.

Sans oublier l'aérodrome de Toussus, les infrastructures routières et les bourgs de type rural comme Saclay centre, Val d'Albian, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Châteaufort, Toussus-le-Noble et les Loges-en-Josas.

Les RER B et C longent les vallées de l'Yvette et de la Bièvre. Les centres de vie du plateau sont en moyenne à moins de 3 km d'une gare RER, mais les liaisons par transport en commun vers les gares restent embryonnaires.

Objectif des pouvoirs publics : un campus d'envergure internationale

Se fondant sur la présence de nombreux établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur le plateau, les pouvoirs publics ont pour objectif de créer des synergies entre eux, de les décloisonner, de mutualiser leurs ressources et de leur donner une identité commune, afin de réaliser un campus d'envergure internationale. Les associations du Collectif OIN Saclay, qui participent directement à toutes les étapes

du processus de décision, estiment que cet objectif pourrait être atteint à condition de concevoir le projet en rapport avec les caractéristiques et les proportions du territoire. Cela implique, entre autres, de résister à toute tentation de gigantisme. Outre le challenge de l'excellence académique et scientifique – qui ne se décrète pas – il faudra relever les cinq défis environnementaux majeurs développés dans ce dossier :

- pérennisation d'une agriculture de qualité
- maîtrise parfaite du cycle de l'eau

- maillage de moyens de déplacement entre les centres de vie et d'activité, reliés aux infrastructures existantes
- sauvegarde de la biodiversité en réalisant une trame verte et bleue exemplaire
- intégration dans le territoire en respectant son identité culturelle et paysagère.

Au-delà des spécificités du territoire du plateau de Saclay, cette approche est susceptible d'avoir une valeur d'exemple pour l'aménagement d'autres espaces d'agriculture périurbaine en Ile-de-France.

Plateau de Saclay : les associations préconisent un aménagement

Les associations d'IDFE regroupées au sein du collectif COLOS (1) ont choisi de contribuer à l'élaboration du projet d'aménagement du territoire centré sur le plateau de Saclay en participant de façon active aux divers débats publics, en faisant des propositions constructives. Notamment, dès son lancement, au concours d'idées international, pour lequel le collectif a reçu une distinction en 2007, puis en éditant récemment la "Carte patrimoniale du plateau de Saclay et de ses vallées Bièvre, Méranlaise et Yvette".

Les associations ADER* et AGPV* ont mis en commun leur connaissance du territoire pour dresser l'état des lieux du patrimoine historique, culturel et naturel du plateau de Saclay et de ses vallées dans cette "carte patrimoniale". Réalisée sur fond d'une vue aérienne récente au 1/20 000^e, le recto de cette carte présente les principaux points d'intérêt du plateau repérés par 121 vignettes, ainsi que divers tracés :

- le réseau hydraulique : étangs, rigoles, rivières, rus, aqueducs

- les limites des sites classés et inscrits
- la limite du Grand Parc de Versailles
- les limites des communes, de l'OIN.

Au verso figurent les caractéristiques essentielles du plateau, illustrées de 85 images et déclinées selon les thèmes suivants :

- la cartographie du plateau, le Hurepoix
- la géologie, l'hydrologie l'archéologie, les espaces naturels, la biodiversité
- les faits marquants de l'histoire du territoire
- le réseau hydraulique des étangs et rigoles, de sa création à nos jours
- l'architecture rurale
- l'agriculture et les grands enjeux d'un espace périurbain, dont le projet de zone de protection
- les chemins de découverte du patrimoine
- les acteurs de l'environnement, les OTSI, les musées...



Source SYB



Prix public : 7 €, diffusion : Offices de tourisme, syndicats d'Initiative et associations de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine du territoire

*ADER : Association des Etangs et Rigoles du plateau de Saclay a-d-e-r@orange.fr

AGPV : Association des Amis du Grand parc de Versailles contact@grandparcdeversailles.org

(1) COLOS (COLlectif OIN Saclay), créé en mai 2006 sous l'égide d'Ile-de-France Environnement (IDFE), comprend l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay (UASPS), l'Union des amis du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (UAPNR), l'association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV) et l'union Essonne Nature Environnement (ENE), Cf. www.colos.info.

Intégration et identité culturelle et paysagère

Les paysages du plateau de Saclay sont fortement marqués par le réseau des étangs et rigoles, créé sous Louis XIV pour alimenter les fontaines du château de Versailles. Le pavillon du roi, monument historique situé entre les deux étangs, en est le témoin visible et emblématique, en plein cœur de ce réseau. Il mériterait de figurer au patrimoine mon-

dial de l'humanité, dans le prolongement du classement à l'UNESCO du château. Associé à ce réseau hydraulique, le bâti rural – les fermes monumentales et le cœur des bourgs – possède l'architecture spécifique de la région du Hurepoix.

Une étude remarquable "Un patrimoine agricole au cœur de l'OIN", réalisée par l'architecte d'Etat, Guillaume Lefèvre, propose d'appréhender comme "support au projet" d'aménagement du plateau de Saclay le patrimoine particulièrement riche de ce territoire. Reste à trouver les moyens pour affecter un nouvel usage à ces bâtiments qui, compte tenu de l'évolution des exploitations agricoles, n'ont plus leur utilité initiale.

Le réseau de rigoles et d'étangs constitue une trame verte et bleue qu'il importe de sauvegarder. Plutôt que de créer des pistes cyclables et piétonnières le long des routes, il serait judicieux d'utiliser les cheminements le long de ces rigoles, complétés par le choix de certains chemins ou sentiers ruraux transversaux, qui fournissent un cadre bien plus agréable et meilleur pour la santé.

Ces cheminements – qui existent déjà ou sont programmés le long des rigoles dans le cadre de leur réhabilitation – permettraient de développer un réseau maillé de circulations douces reliant les centres d'activités et les zones d'habitation.

Leur utilisation ne nécessiterait aucune expropriation, ferait économiser des terres agricoles et se traduirait, in fine, par des coûts moindres et des délais de réalisation courts



Plateau de Saclay : les associations préconisent un aménagement

Une agriculture de qualité à pérenniser



En 1976, à la demande du Premier ministre de l'époque, un groupe de scientifiques et universitaires des différents établissements du secteur s'est penché sur "l'aménagement du plateau de Saclay et l'insertion de l'Ecole polytechnique dans son environnement géographique et humain".

Il a publié un "livre blanc" qui conclut à la nécessité de maintenir une agriculture active, facteur déterminant du cadre de vie, donc de l'attractivité du territoire.

En 1987, le projet de Ceinture verte de Paris et de sa banlieue établi par l'Agence des espaces verts de la Région Ile de France (AEV), considérait la zone agricole du plateau de Saclay comme un "espace ouvert d'usage privé dont la sauvegarde est à renforcer".

Ces recommandations sont encore plus d'actualité aujourd'hui, en des temps où les coûts de l'énergie et des transports imposent le maintien, sinon le développement, d'une agriculture périurbaine de proximité, aussi près que possible de la capitale.

Le grignotage urbain doit cesser

Depuis 1982, selon une évaluation de l'IAU IdF, 977 ha de terres agricoles du plateau ont été grignotés au profit d'espaces urbanisés, d'infrastructures routières et de golfs.

D'où le besoin urgent de pérenniser les espaces agricoles du plateau, comme le réclame depuis plus de 20 ans l'Union des associations de sauvegarde du plateau de Saclay.

La "sanctuarisation" d'au moins 2 300 ha de terres agricoles sur le plateau, inscrite dans la loi du Grand Paris de juin 2010 sous forme d'une "zone de protection naturelle, agricole et forestière", répond à ce besoin et est en cours de réalisation par l'Etablissement public Paris-Saclay. C'est une première en France ! (Liaison n° 139, nov. 2011).

La pérennisation de l'activité agricole s'appuie sur un outil fondamental institué par la Région sur le plateau en 1990 : le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF).

Sa mise en œuvre est assurée par l'AEV, en partenariat avec la Safer. Celle-ci, usant de son droit de préemption, peut acquérir les terres agricoles devenues disponibles dans le périmètre du PRIF et en confier l'exploitation à un agriculteur par bail rural. Ainsi, le PRIF a permis à l'AEV d'acquérir et sauvegarder 560 ha de terres.

Pour que cet outil s'inscrive dans une vision globale du territoire, il faudrait le faire évoluer en y intégrant des aspects comme la biodiversité, la gestion de l'eau et les continuités écologiques.

Sauvegarde de la biodiversité

Le plateau de Saclay abrite, dans les milieux humides, notamment dans les mouillères, des plantes protégées et des espèces faunistiques inscrites sur la liste rouge (tel le triton crêté), photo ci-dessous). Il faut non seulement prendre les mesures pour préserver les nombreuses espèces rares existantes, mais également créer les conditions du développement de la biodiversité sur tout le territoire. La trame verte et bleue constituée par le réseau des étangs et rigoles, complétée par quelques liaisons transversales, assurera des continuités écologiques entre les deux bassins versants de la Bièvre au nord et de la Mérentaise et de l'Yvette au sud.



Une parfaite maîtrise de l'eau

Pour des raisons à la fois géologique et historique, la problématique de l'eau sur le plateau est complexe. Le manque d'entretien des rigoles, les ruptures ou suppressions de drains, lors de travaux, ont provoqué le retour de la zone concernée à l'état de marécage. La pérennisation de la fertilité des terres agricoles nécessite donc impérativement la poursuite du programme de réhabilitation du réseau des rigoles. Réhabilitation également indispensable pour renforcer la protection contre les inondations et réaliser des économies d'eau, en réalimentant notamment les fontaines de Versailles par les eaux des rigoles. L'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation supplémentaire et le respect des nouveaux règlements résultant des directives européennes obligeront les aménageurs à trouver de nouveaux moyens pour :

- économiser l'eau : en utilisant, par exemple, pour l'arrosage des golfs (250 ha) les eaux de ruissellement ou la sortie des stations d'eaux usées,
- réduire au minimum les risques d'inondation par des stockages à la parcelle, et au niveau de chaque quartier,
- envoyer vers la Bièvre une eau de qualité, respectant les normes de pollution, en assurant un débit d'étiage suffisant pour maintenir sa biodiversité.

Plateau de Saclay : les associations préconisent un aménagement

Des moyens de déplacements adaptés aux besoins et au territoire

Le talon d'Achille de tout projet d'aménagement du plateau de Saclay est l'accessibilité de ce territoire, que ce soit par la route ou par les transports en commun.

Dans *“La Croissance ou le Chaos”** Christian Blanc traitait déjà de ce problème. Prévoyant de créer sur le plateau un cluster avec 100 000 emplois, il préconisait de *“réaliser un transport en commun lourd de type automatique, par exemple un VAL, permettant de relier Orly et Massy à Saint-Quentin et Versailles en desservant les principaux sites du cluster”*.

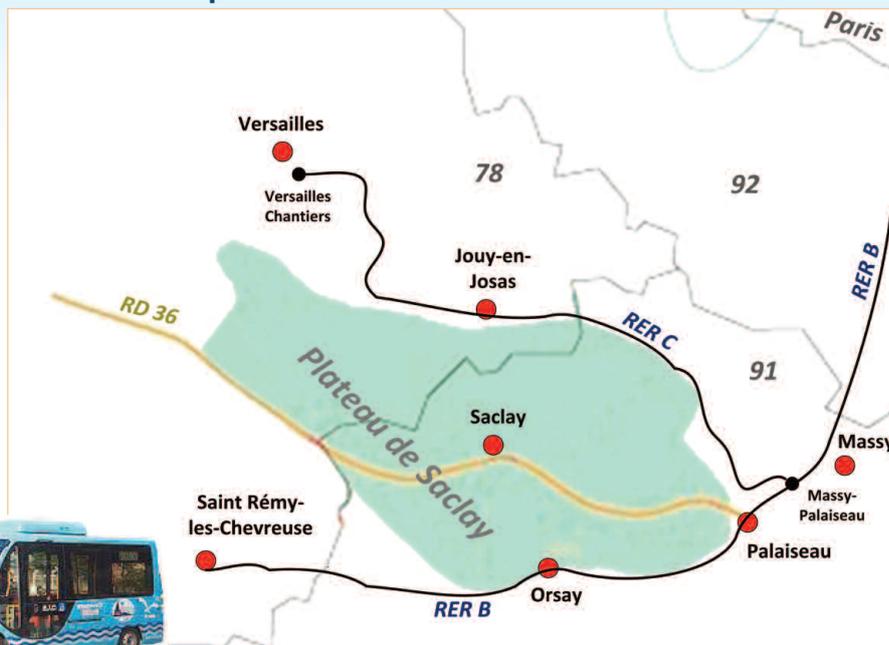
L'hypothèse sous-jacente semble être que les personnes travaillant sur le plateau habitent un peu partout en Ile-de-France sauf à proximité du plateau.

Cette hypothèse reste prépondérante : on se préoccupe avant tout de mettre Saclay à 30 minutes de Paris et à 50 minutes de Roissy CDG. La solution technique retenue n'a guère évolué non plus : la *“ligne verte”* du Grand Paris Express, reliant Orly et Massy à Saint-Quentin et Versailles avec trois gares sur le plateau, sera en effet un VAL, désormais qualifié de *“métro léger”*.

Organiser les déplacements locaux

Nous ne sommes pas certains qu'il existe une solution pour faire face à l'afflux de personnes programmé : plus 20 000 en 2015 et au moins autant vers 2025. Le métro léger Orly-Versailles, arrivant de toute manière trop tard et le transport en site propre Massy-Polytechnique prolongé vers Saclay dont le STIF prévoit la mise en service fin 2015 ne suffiront pas.

Ces transports régleront une partie du problème, mais une partie presque marginale. En effet, le recensement de 2006 de la population montre que sur un total de 66 900 salariés et étudiants travaillant sur le plateau, la grande majorité provient de l'Essonne (70,1 %) ou des Yvelines (8,2 %). Seule une faible partie se déplace entre le plateau et Paris (7,5 %) ou la proche couronne (13,3 %).



Avec le transfert programmé d'écoles et d'instituts de recherche vers le plateau, ces proportions vont sans doute évoluer, mais la plupart des personnes déplacées chercheront à rapprocher leur domicile de leur nouveau lieu de travail. Ce qui pose par ailleurs un problème épineux de création de logements insoluble sur le plateau et ses vallées.

L'urgence est d'organiser un réseau de transport capillaire reliant lieux de vie et d'activités du plateau entre eux et aux localités voisines, et de l'articuler avec les moyens de circulation existants. S'il importe de privilégier les transports en commun, il est impossible de tout miser sur eux sur le territoire étendu et peu dense du plateau. Il est donc urgent de s'attaquer aux points noirs routiers actuels, tels le rond-point du Christ de Saclay et les croisements RD 36-RD 938 et RD 306-RD 128.

Améliorer les RER B et C

Le plateau est desservi par deux lignes de RER empruntant les vallées de l'Yvette et de la Bièvre qui encerclent le plateau. Le fonctionnement de ces lignes est déficient. Leur modernisation est

extrêmement urgente et permettrait d'augmenter leur capacité, qui n'est toutefois pas extensible indéfiniment.

Plutôt que de canaliser tout le trafic par les gares d'extrémité Massy-Palaiseau et Versailles-Chantiers, déjà saturées, il faut organiser les liaisons vers toutes les gares RER pour qu'elles deviennent autant de points d'entrée sur le plateau.

En raison du coût, financier et environnemental, ceci ne peut être fait dans des conditions de fréquence et d'amplitude satisfaisantes avec des lignes de bus classiques, sauf sur des axes principaux.

Nous préconisons donc l'exploitation d'une flotte de navettes fonctionnant essentiellement à la demande, sans itinéraires ni horaires fixes. Ce qui permettrait aussi de satisfaire des besoins atypiques ponctuels : heures creuses, soirée, week-end, etc.

Enfin, il y a lieu de développer un réseau maillé de circulations douces liant les centres d'activité et de logement, en utilisant notamment les sentiers ruraux et les cheminements le long des rigoles du plateau.

* éd. Odile Jacob, 2006

78 : un projet de dépôt de déchets inertes en question

Avec un projet de golf en prime, une commune accepte la disparition de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles

Un arrêté préfectoral de décembre 2010 a autorisé la création d'une installation de stockage de déchets inertes du bâtiment au lieu dit "Le ru maldroit" sur la commune de Thiverval-Grignon, pour un volume total à terme de 6 200 000 t, une tonne et demie représentant environ 1 m³ de stockage. Ceci implique une importante rotation de camions autorisés à transporter jusqu'à 1 100 000 t/an pendant 8 ans. Le stockage couvrira une surface de 60 ha, en bordure d'une zone identifiée Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Le projet ne prévoit aucune installation pouvant empêcher les terres de glisser vers la zone naturelle située en contrebas, même si l'existence d'une Znieff n'implique aucune protection particulière.

L'annexe 4 de l'arrêté évoque également la création d'un terrain de golf qui figure dans le plan du modelé final du terrain et de son aménagement paysager. Un golf qui serait situé à deux pas d'une académie de tennis mondialement connue, Mouratoglou Tennis Academy, et qui pourrait servir de justification au rachat de l'espace concerné.

Ce qui choque les associations, c'est que les terrains concernés sont essentiellement consacrés à l'agriculture : 16 propriétaires et 5 exploitants.

Agriculture menacée

La commune de Thiverval et le syndicat de gestion de la station d'épuration de Plaisir-Les Clayes figurent parmi les propriétaires et pourraient réaliser une belle opération financière puisque le prix proposé par l'entreprise qui souhaite racheter les terres pour mener à bien son projet est dix fois supérieur au prix du marché des terrains agricoles.

La lecture des documents d'urbanisme fait apparaître que toutes sortes d'interprétations sont possibles. Il s'agit d'espaces naturels (zone ND) comportant de nombreuses sous-catégories, (NDx, NDy et NDz) qui autorisent l'extension d'une entreprise déjà en place, permettent un équipement hôtelier lié à un golf ou encore l'extension de la station d'épuration en place. De plus, ces documents mentionnent la possibilité de réaliser des exhaussements et affouillements du sol.

La Safer a préempté les terres concernées, ce qui bloque le projet. Elle est

ainsi dans son rôle : maintenir la vocation agricole dans un département, surtout quand sa surface agricole utile a été réduite de 25 % depuis 40 ans. Logiquement, les exploitations agricoles voisines des parcelles menacées souhaitent s'agrandir.

Blocage de la Safer

La Safer s'est également étonnée du prix d'achat proposé, au risque d'une dérive préjudiciable au maintien de la vocation agricole de la région. Evidemment, elle est actuellement soumise à des pressions fortes et répétées d'élus pour qu'elle lève la préemption sur les terres.

Nous nous inquiétons d'autant plus du devenir de nos espaces naturels, à commencer par ceux voués à l'agriculture, que ces zones, même après avoir reçu des montagnes de déchets du BTP, et une fois recouvertes d'une couche de terre végétale, demeurent comptabilisées dans les surfaces régionales dites naturelles.

Dominique Duval
administrateur d'IDFE

Paris : les bords de Seine bientôt en partie retrouvés

La transformation des quais d'une partie de la rive droite de la Seine, nommée Voie Georges Pompidou parce que ce président avait déclaré que "Paris doit s'adapter à la voiture" est entrée dans sa phase finale depuis que la Commission d'enquête a approuvé le projet et que le Préfet de Police de Paris a simplement exigé que les aménagements puissent être construits de façon réversible. Pour le cas où ils entraîneraient de trop gros embouteillages, et aussi en cas de grande inondation.

Les travaux commenceront au plus tard à la fin du mois de février et les voitures

pourront sans doute laisser la place aux piétons dès le début du mois de juin.

Ceci en dépit de l'opposition de la mairie du 7^e arrondissement. Et aussi malgré les recours devant le tribunal administratif annoncés par certaines associations qui se battent depuis des mois pour contester le projet.

Avant l'été, les Parisiens devraient donc retrouver le plaisir perdu des années 70. Ils s'y promèneront sur une longueur de plus de deux km, sur la rive de leur fleuve auquel la capitale avait peu à peu tourné le dos, comme beaucoup de



grandes villes de France. Ils y trouveront une guinguette installée près du pont Alexandre III, un jardin flottant à proximité du pont d'Iéna.

Une attraction de plus pour les touristes mais surtout un espace de détente pour les Parisiens et les habitants de la banlieue retrouvant le chemin des plaisirs de Paris..

C.-M. V.
Piéton parisien

91 : Saint-Maurice-Montcouronne et les constructions sauvages

Bien que la loi leur confère des droits de police, les maires sont souvent impuissants contre les implantations illégales

L'histoire se déroule dans une petite commune de l'Essonne, mais pourrait se passer ailleurs car il ne s'agit malheureusement pas un cas isolé.

En 2010, une famille de gens du voyage vivant à Montlhéry achète une parcelle de 8 000 m² d'étang et de bois dans un creux de vallée magnifique, loin de tout habitat. Le terrain est en espace boisé classé pour les deux tiers et terrain agricole pour un tiers. Aucune coupe de bois ne peut s'y faire sans déclaration administrative et toute modification des lieux est interdite même s'il s'agit d'un bien privé.

Pourtant, au printemps dernier, les nouveaux propriétaires entament le déboisement de la parcelle à coup de bulldozer. Le 26 juin, la municipalité porte plainte pour abattage illégal d'arbres. Le 8 juillet, la justice donne un délai de trois mois aux propriétaires pour la remise en état le site. Délai que les contrevenants mettront à profit pour faire passer plus de 500 camions de terre de remblai, créer une plate forme et combler l'étang.

Aujourd'hui, ils poursuivent l'édification de murs de clôture pour installer des caravanes, une terre d'accueil rêvée pour des gens du voyage en quête de sédentarisation. Au grand désarroi du maire qui avoue son impuissance.

Un nécessaire rappel de la loi

En pratique, un peu partout, les constructions illégales perdurent ou voient le jour. Les terrains concernés sont l'objet d'implantations sauvages et illégales, bafouant les plus simples règles d'urbanisme ou d'hygiène.

L'information est une action indispensable pour prévenir le développement de ces pratiques, mais aussi



pour accompagner une stratégie de traitement de ce type de problème. Certes, nul n'est censé ignorer la loi. Mais il est parfois nécessaire de la rappeler brièvement pour que ne se généralisent pas les installations rurales illégales, quels que soient leurs auteurs et leurs usages.

Pas de branchements sans permis de construire

Le droit de propriété et d'usage est sacré en France depuis la Révolution, mais il faut régulièrement en signaler les limites. En effet, si la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dispose, dans son article 17, que "toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété" et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété, le Code civil (Art. 544) précise que "la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et par les règlements".

Le maire qui dispose d'un pouvoir de police est légalement à l'initiative de toute action. Si un procès-verbal établit une infraction, il dispose du pouvoir d'ordonner, par arrêté, l'interruption des travaux. Afin d'assurer son application immédiate, il peut faire procéder à la saisie des matériaux ou du matériel de chantier. Ces mesures de coercition peuvent

Résultat du défrichage non autorisé, dans la parcelle privée de la forêt de Saint-Maurice-Montcouronne.

s'avérer particulièrement efficaces, à condition d'être prises à temps.

En vertu de l'article L 111-6 du Code de l'Urbanisme, le maire peut également refuser le branchement des constructions irrégulières aux réseaux d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone. La jurisprudence confirme même qu'un maire est tenu de s'opposer à l'alimentation électrique d'un ouvrage édifié sans permis de construire. De même, le maire peut interdire le raccordement en eau potable des constructions illégales.

Toutefois, on observe que beaucoup de parcelles sont équipées d'un forage, déclaré ou non, ou d'une citerne. Mais depuis la loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques, du 30 décembre 2006, tout prélèvement, puits ou forage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Pour davantage d'efficacité, la commune peut aussi imposer comme préalable à tout branchement un certificat de conformité des constructions. Si l'absence de réseaux ne permet pas d'éviter les implantations illégales, elle est une condition pour limiter leur développement et enrayer le phénomène.

Catherine Giobellina

présidente de l'Union des Amis
du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse
<http://www.amis-parc-chevreuse.org/>

95 : les buttes du Parisis et les nouveaux aménagements

Plusieurs projets risquent de transformer l'espace naturel de la colline de Cormeilles



Argenteuil : 60,9 ha. Franconville : 88,5 ha. Cormeilles-en-Parisis : 100,7 ha. Montigny-lès-Cormeilles : 14,8 ha. Sannois : 51,1 ha.

L'ensemble des hauteurs boisées appelé buttes du Parisis regarde d'un côté la Seine et de l'autre Montmorency : de Sannois et Argenteuil à Montigny, en passant par Cormeilles et Franconville. Classé "espace naturel sensible", ce site est géré par l'Agence des espaces verts (AEV) et le Syndicat intercommunal des buttes du Parisis créée en 1983.

Un périmètre régional d'intervention foncière, d'une surface totale de 525 ha, a été défini en 1973, partie intégrante de la ceinture verte définie par le plan vert régional de 1995. L'AEV a procédé à des aménagements pour la randonnée : des sentiers balisés, des aires de pique-nique et des pistes cavalières ou de VTT. La butte des Châtaigniers, sur Sannois et Argenteuil, célèbre il n'y a pas si longtemps pour ses asperges, fait l'objet d'un réaménagement en parc.

Animations culturelles

Le site offre des lieux culturels ou d'animation. Depuis les moulins de Sannois et d'Orgement jusqu'au fort de Cormeilles géré par l'association des amis du Fort qui entretient les bâtiments, les ouvre au public et accueille des expositions ou des tournages de films, en passant par le musée du plâtre à Cormeilles, des centres équestres et un parc de loisirs. Cormeilles accueille aussi un Centre d'aide par le travail avec activité équestre, restauration et entretien d'espaces verts.

La colline étant riche en gypse, le versant Cormeilles est dégradé par

l'exploitation de plâtre de l'entreprise Lambert, créée en 1832, activité reprise actuellement par Placo-platre, filiale de Saint-Gobain. L'exploitation venant à son terme, elle devrait cesser vers 2016. Une réhabilitation végétale est prévue.

Mais c'est pour la commune de Franconville que les associations s'inquiètent. La ville a prévu dans son PLU, agréé en 2009, deux zones d'urbanisation sur sa butte, où elle a construit une maison de retraite et une usine de peinture.

Elle ne semble pas vouloir se contenter d'avoir mordu sur l'espace naturel et a défini des zones "à vocation de service public ou d'intérêt collectif", notamment "une aire d'accueil de gens du voyage, une chaufferie, un équipement culturel, un agrandissement du cimetière, des commerces et hébergement hôtelier en lien avec des activités de loisirs*"

Côté gauche du Chemin neuf, en bas de la colline, les travaux concernant l'aire de stationnement de gens du voyage, financée par l'Etat, la Région et la Caisse d'allocations familiales, ont commencé, loin de tout transport en commun, des commerces, près de l'autoroute et du cimetière.

La ville déploie son urbanisation désormais de l'autre côté :

- Déboisement pour agrandir le nouveau cimetière afin de créer un carré juif et un parking.

- Derrière le cimetière, un bail emphytéotique a été accordé à une association pour créer un lieu de prières. Or à 500 mètres en aval et en-dessous de l'autoroute, il y aurait

la place nécessaire pour installer un lieu de prière musulman, facilement accessible par transports en commun et en zone constructible.

- Une usine de chauffage au bois est également prévue, ce qui implique des camions de livraison, des infrastructures routières, en plus des déboisements.

Or à la sortie de l'autoroute de Franconville, existent déjà deux usines de chauffage qui seraient en fin de course... Pourquoi ne pas y implanter la nouvelle usine ?

Promesses...

Ces aménagements vont créer un couloir coupant la butte en deux zones. Pourtant, un document municipal d'avril 2008, PLU, état initial de l'environnement, précisait ... "l'autoroute A15 (...) marque une séparation nette entre cet espace naturel et la ville" et le Syndicat intercommunal des buttes présidé par Francis Delattre, maire de Franconville, définissait son objet dans le journal municipal de novembre 2008 : "L'objectif initial est de protéger l'environnement, de réhabiliter les sites naturels et les paysages afin d'améliorer la qualité de vie des habitants".

Les promesses, dit-on, n'engagent que ceux qui les écoutent...

Bernard Loup

Val-d'Oise Environnement
bernardloup@wanadoo.fr

*Dispositions applicables à la zone N, règlement de PLU approuvé le 10 décembre 2009.

91 : le canton de Limours redoute le retour des mouches

A la limite de l'Essonne agricole, des milliers de personnes souffrent chaque année d'une invasion d'insectes attirés par 150 000 poules.

Pour une partie des 23 000 habitants des environs de Limours, le retour du printemps rime avec l'arrivée des mouches. Retour des beaux jours et premières chaleurs sont synonymes d'invasion. Elles sont des milliers à perturber leur vie quotidienne : impossible d'ouvrir les fenêtres ou de faire un barbecue dans un jardin.



Catherine Giobellina

Le phénomène se reproduit presque chaque année depuis dix ans : il a commencé dans deux hameaux, Bois d'Ardeau et Machery, près de Forges-les-Bains. Responsable de cette pollution : un gigantesque poulailler industriel sur la commune. Il fut créé en 1988 par des agriculteurs locaux avec toutes les autorisations nécessaires et n'entraîna aucune gêne.

Ils avaient trouvé là un moyen de se diversifier, utilisant une part de leurs céréales, vendant leurs œufs et valorisant les fientes sous forme d'engrais pour leurs champs.

Epannage de lisier de volailles dans un champ.



En 2001, les bâtiments abritant 150 000 poules pondeuses sont vendus au Domaine de l'Orme, société commercialisant des œufs sous la marque Matines. L'année suivante l'invasion de mouches commence.

Alerté, le directeur des services vétérinaires admet que l'infestation provient de l'exploitation. Selon lui, le problème serait dû à une réglementation européenne interdisant les farines animales.

L'utilisation de farines végétales entraînerait une plus forte humidité des fientes et le développement des larves de mouches. Il enjoint à l'exploitant de se doter de ventilateurs plus puissants et de poser des filtres aux fenêtres.

Mais rien n'y fait : chaque année, au moment de la réforme du poulailler, quand il est nettoyé pour faire la place aux nouvelles pondeuses, l'invasion reprend à partir de mai-juin et dure tout l'été.

Mise en demeure

En 2007, devant les plaintes des riverains, les communes de Limours et de Vaugrigneuse et le conseiller général du canton décident d'agir. Le procureur de la République est saisi. Le préfet de l'Essonne prend un arrêté de mise en demeure.

Un rapport établit que "l'exploitant ne respecte pas l'arrêté d'autorisation" et précise "que des dispositions efficaces devront être prises pour éviter l'introduction et la pullulation des mouches". L'exploitant s'engage à prendre les mesures demandées. Mais la situation ne s'améliore pas.

En juin 2009, des tas de fientes déposées dans les champs entraînent des pullulations plus importantes que les années précédentes. Le dirigeant du poulailler prend en urgence les mesures pour éradiquer le phénomène en allant traiter et bâcher tous les tas. Il admet toutefois "avoir manqué d'efficacité à long terme".

Trop tard !

On découvre à cette occasion que les gros ventilateurs promis par l'exploitant n'ont toujours pas été installés.

Pullulation exceptionnelle

En février 2010, le maire de Forges-les-Bains, le président de la communauté de communes et le conseiller général rencontrent à nouveau les autorités préfectorales. Plusieurs mesures de prévention sont demandées à l'exploitant. Mais après une courte accalmie pendant l'été 2010, l'invasion des mouches a repris de plus belle en 2011. De nombreux témoignages attestent que des tas de fientes infestés de larves ont à nouveau été déposés à proximité des habitations, provoquant des pullulations exceptionnelles pendant tout l'été sur un territoire allant de Gometz-le-Châtel, les Ulis, les Molières, au Nord du département, jusqu'à Dourdan Saint Chéron, Sermaise au sud. La situation est devenue si intolérable que des élus, des associations et des habitants ont décidé d'assigner le responsable du poulailler au Tribunal d'instance de Palaiseau pour "trouble anormal de voisinage".

Deux interrogations subsistent cependant. Pourquoi les élus de la commune de Forges-les-Bains, sur laquelle est installé cet établissement, rechignent-ils à rejoindre ce mouvement de protestation ? Et comment expliquer la réaction des services de l'Etat qui cherchent à chaque fois à pondérer la responsabilité de l'exploitant alors qu'il s'agit d'un véritable problème sanitaire ?

Catherine Giobellina
association Vivre à Forges
vivreaorges@gmail.com



Quantif67 cc by SA 2.5

Semaine de réduction des déchets : bilan satisfaisant

L'opération initiée il y a six ans semble toucher un nombre grandissant d'acteurs, mais un effort reste à faire en Ile-de-France

La première campagne "Réduisons vite nos déchets, ça déborde" a été organisée en octobre 2005. Lancée par l'Ademe et le ministère de l'Écologie et du développement durable, cette initiative s'était matérialisée par la diffusion de spots télévisuels. La première véritable semaine de réduction des déchets s'est déroulée du 9 au 13 octobre 2006 à travers tout le territoire, en mobilisant des acteurs divers – associations, entreprises, collectivités – pour des expositions, des journées portes ouvertes et autres manifestations destinées à "interpeller les Français tout en leur donnant toute l'information nécessaire pour les aider à agir tous les jours."

Dès 2008, FNE est devenu partenaire de l'opération, aux côtés du réseau des "ressourceries" et de l'association de consommateurs CLCV. C'est lors de l'édition de novembre 2009 que la semaine devient européenne et se déroule simultanément dans plus de 20 pays. Le projet est coordonné par l'ADEME et soutenu par la Commission européenne. En 2011, pour la troisième édition européenne, ce sont plus de 7 000 actions qui ont été labellisées en Europe, soit



CADEB

une augmentation de 62 % par rapport à 2010, et de 163 % par rapport à 2009 ! En France, 3 452 actions ont été labellisées, ce qui correspond à une augmentation de 76 % par rapport à 2010, et de plus de 160 % par rapport à 2009 ! Les porteurs de projets sont des associations (11 %), des administrations et autorités publiques (33 %), des entreprises et industries (53 %), des divers (3 %).

Des objectifs de prévention

L'objectif de la semaine, tel que présenté par l'ADEME, est "de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et fournir les clés d'une action au quotidien : à la maison, au bureau ou à l'école, en faisant ses achats ou même en bricolant".

Le concept de la Semaine est basé sur la prévention des déchets. Il faut agir avant, car le déchet le plus intéressant est celui qui n'est pas produit !

La prévention des déchets doit nous amener à consommer mieux : achats de produits peu emballés ou écolabellisés ; également fabrication de produits éco-conçus et allongement de la durée de vie des produits (réparation et don). Enfin en jetant moins, par exemple en compostant.

En France, le label "SERD" est accordé par l'ADEME aux actions s'inscrivant réellement dans ce contexte de prévention, à l'exclusion de celles portant uniquement sur le recyclage ou le tri.

Jean-Claude Parisot
rédacteur à Liaison

Mobilisation en hausse

Cette année encore, les associations de métropole et d'Outre-mer affiliées à France Nature Environnement se sont mobilisées en nombre pour sensibiliser à la réduction des déchets. Plus d'une centaine d'actions ont été réalisées.

Petit aperçu : fabrication de décorations de Noël en récup', sensibilisation au gaspillage alimentaire, ateliers de fabrication de produits ménagers sains et simples, fabrication de lombricompost mais aussi opérations de nettoyages de sites naturels et beaucoup d'autres actions originales.

En Ile-de-France, plus d'une dizaine d'actions ont été menées par des associations. Vous aurez

ainsi pu être sensibilisé à une consommation responsable lors d'opérations "achats futés" en grande surface par le Cadeb dans les Yvelines. Dans le Parc Naturel du Gâtinais, en Essonne, c'est une animation en direction des scolaires qui était proposée.

Il est possible de retrouver début 2012 le bilan complet de cette semaine d'actions sur notre site internet :

<http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/je-minforme/semaine-europeenne-de-reduction-des-dechets/>

Souhaitons que pour la prochaine édition, d'avantage d'associations se mobilisent en coordination avec FNE, notamment en Ile-de-France.

Le réseau déchets de FNE

site dédié de FNE

preventiondechets.fne.asso.fr/

site officiel :

reduisonsnosdechets.fr/serd/

site de l'ADEME :

www2.ademe.fr/

Clés

La quantité de déchets a doublé en 40 ans

Chacun de nous jette 390 kg par an dans les poubelles

S'y ajoutent 200 kg/an apportés en déchèteries

20 kg de verre par an et habitant ne sont pas triés donc pas recyclés

Chaque foyer reçoit 25 kg d'imprimés publicitaires par an

La moitié de la nourriture produite dans le monde finit à la poubelle

Chaque Français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle

ZAC du pont d'Issy-les-Moulineaux : une "vitrine pour le tertiaire"

La ville poursuit sa densification avec un projet de ZAC de 250 000 m² annonçant 10 700 emplois supplémentaires dans trois tours de grande hauteur

Le 3 octobre dernier, la Ville a informé les associations participant à l'atelier d'urbanisme de son projet destiné à requalifier le secteur du pont d'Issy de part et d'autre de la rue Rouget de Lisle. Objectif : renforcer l'attractivité commerciale d'un site ayant vocation à devenir une "vitrine du tertiaire".

A l'étude depuis 2005, le programme prévoit 232 260 m² de bureaux (10 700 emplois), 13 500 m² de logements (700 hab), 3 500 m² de commerces, et 1 200 m² d'équipements publics, dont une crèche.

Les propriétaires des immeubles de bureaux actuels, obsolètes, et en partie vacants – Axa, Crédit Agricole Assurances, Générale Continentale Investissements – ont fait le choix d'une densification sous forme de trois tours qui s'élèveraient de 165 à 189 m.

Ce projet qui prétend aussi créer les conditions d'une vraie vie de quartier est lié au réaménagement de la RD 7, de la pointe amont de l'île Saint-Germain à la ZAC bords de Seine.

Un déséquilibre amplifié

Les associations ont manifesté leur mécontentement d'être informées d'un projet quasiment abouti. Le maire adjoint chargé de l'urbanisme a accepté de constituer des groupes de travail associés à la réflexion d'ensemble, qui se sont réunis cinq fois au cours de la phase d'enquête publique, close le 3 décembre 2011. A l'issue du processus, le président d'Environnement 92 faisait part de son sentiment d'avoir participé à des réunions d'information plutôt qu'à une véritable concertation.

Sur le fond, cet aménagement monumental amplifie les déséquilibres sur lesquels Val de Seine Vert attirait l'attention dès 2005 lors de la révision du PLU de la ville.



En 2005, tous les compteurs étaient déjà au rouge par rapport aux objectifs du schéma directeur du Val de Seine pour 2015. Pour mémoire : 56 000 ha, 34 500 emplois, ratio population/emplois : 1,20. Issy détient alors à elle seule 30 % du parc de bureaux du Val de Seine et 49 % de l'immobilier d'entreprises.

Notre association soulignait que les emplois profitaient moins aux habitants de la commune qu'aux actifs extérieurs qui occupaient alors 84,5 % des 38 243 emplois recensés et dont un bon tiers se rendait au travail en voiture.

Dans ces conditions, les objectifs de réduction de la circulation automobile du Plan de déplacements urbains ne pouvaient être tenus.

A l'aube de 2012, Issy compte 64 069 hab et 70 000 emplois. La réalisation du programme (10 700 emplois nouveaux estimés, 700 hab supplémentaires) aura pour effet d'inverser le ratio prévu au plan.

Transports en commun saturés

La ville évalue à environ 2 500 le nombre de véhicules supplémentaires liés aux 10 700 emplois potentiels du programme du projet de construction, ce qui semble sous-estimé. L'offre actuelle de transports en commun, quasiment saturés aux heures de pointe, ne permet pas de faire face à ce nouvel afflux. De plus, les études ne sem-

blent pas avoir pris en compte l'incidence du regroupement du ministère de la Défense sur le site Balard, et de la tour Triangle projetée porte de Versailles, à Paris 15^e.

Une densification outrancière, des options risquées

En 2008, l'espace construit occupait 82,3 % des 423,14 ha de la ville contre 53,1 ha d'espaces verts (60,5 prévus à terme), soit moins de 10 m² par hab. Les Isséens s'insurgent de plus en plus contre l'option tout béton choisie par la commune. Un projet immobilier le long du square de Weiden suscite actuellement une forte mobilisation des riverains.

Les immeubles de tours projetés ciblent essentiellement le secteur des services aux entreprises, majoritairement représenté à Issy. La poursuite de cette option est-elle encore pertinente en pleine crise économique ? En tout cas, le projet contribuera à renchérir le coût du mètre carré, à propos duquel un récent colloque de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) mettait en évidence que celui-ci est corrélé à la densité de la construction : plus on construit de mètres carrés sur une parcelle, plus le prix du mètre carré est élevé. En densifiant, on contribue à éloigner les populations moyennes et modestes.

Anne-Marie Siramy
association Val de Seine Vert

92 : l'avenir des berges de Seine menacé

Tout en créant une promenade, le département des Hauts-de-Seine veut accroître l'endiguement du fleuve... et la place dévolue à l'automobile

Le 12 octobre 2010, le préfet des Hauts-de-Seine autorisait le Conseil général à réaliser des travaux d'aménagement de la RD 7 (voie rive gauche de la Seine) et des berges dans les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux.

De nombreux riverains, dont Val de Seine Vert, ont introduit un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise contre ce projet d'artificialisation des berges.

En effet, au projet "berges" est accolé un projet "route". Si la communication du Conseil général n'a cessé de parler, depuis 10 ans, de Promenade bleue puis de Vallée rive gauche, les habitants ont compris qu'il s'agit essentiellement de porter l'axe routier de 2 à 4 voies. Plusieurs concertations préalables ont eu lieu, et à chaque fois le public a exprimé son rejet de ce projet.

Quel environnement ?

Certes la restauration de la voirie très endommagée par de nombreuses années de délaissement est devenue une nécessité, mais les riverains ont démontré dans leurs avis joints aux enquêtes publiques successives l'inutilité et la nocivité de l'élargissement de la route ; ils ont également remis en cause le volet "berges" du projet, jugé contraire à une bonne gestion de l'eau et des milieux naturels associés.

A ce titre, 30 requérants dont 7 associations viennent de déposer ensemble un recours contre l'arrêt préfectoral pour demander son annulation.



Une végétation spontanée longe la Seine et fait l'objet d'un entretien léger. Qu'en sera-t-il si la RD 7 passe de 2 à 4 voies ?

Sur le linéaire concerné, les berges de Seine ont été progressivement revégétalisées depuis la déprise industrielle du début des années 90. Malgré quelques avatars, elles retrouvent un rôle de corridor écologique spécifique des espaces de rencontre entre la terre et l'eau, si nécessaire au bon fonctionnement des cours d'eau : limitation du risque d'inondation, auto-épuration de l'eau, maintien des habitats pour la faune et la flore.

Recours en justice

Le projet Vallée rive gauche menace ce fragile équilibre. L'artificialisation des berges progresserait, avec l'installation de palplanches, de gradins en béton, de bassins imperméables et de pistes goudronnées. Les milieux naturels existants, prairies, petits bosquets et frayères à poissons, loin de bénéficier de mesures de confortement, voir de compensation, seraient remplacés par des aménagements lourds.

L'avocat des requérants pointe les manquements à l'observation des différents textes de loi et règlements qui régissent un tel projet.

Ces erreurs ou omissions vont toutes dans le même sens, celui d'une intervention peu sensible à la complexité du site et à son potentiel écologique.

● Insuffisance de l'étude d'incidences jointe au dossier. Pas de prise en compte des interactions naturelles (ressources, faune, flore) créant la continuité écologique sur l'ensemble du linéaire ; pas d'examen secteur par secteur des dispositifs de murets et remblais existants ni des impacts des aménagements envisagés sur les aspects hydrauliques et écologiques.

● Examen du PPRI (plan de prévention du risque inondation) lacunaire, qui n'évalue pas notamment l'impact du ruissellement provoqué par l'imperméabilisation des sols des parkings et des pistes aménagées sur cette zone inondable.

● Compatibilité incomplètement étudiée avec le Sdage (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et la Directive européenne sur l'eau. On ne sait donc pas comment les objectifs de bon état écologique de l'eau, fixés par cette directive, pourraient être atteints.

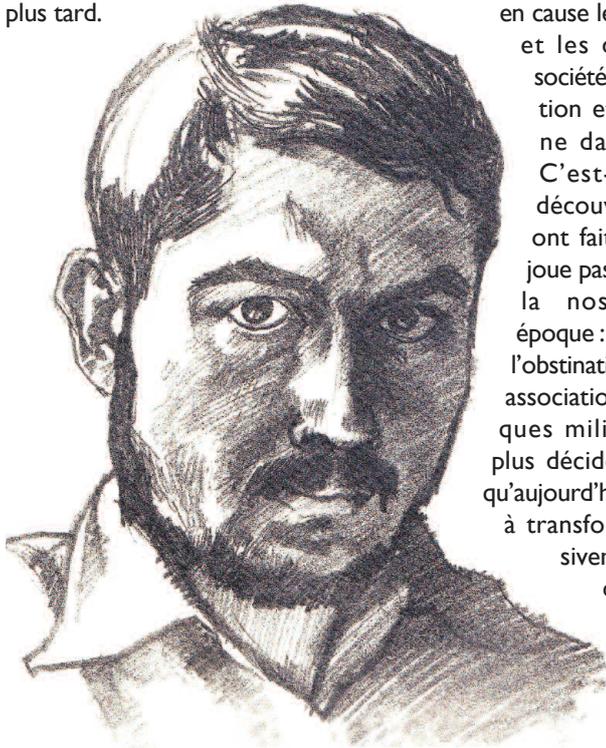
Le val de Seine, à la sortie de Paris, réunit bien des atouts pour tenter de réconcilier la ville et le fleuve : un cadre magnifique, la proximité d'espaces boisés, une urbanisation mesurée et un large espace de berges. Ne les gâchons pas !

Anne-Claire Gadenne
association Val de Seine Vert
www.valdeseinevert.net

Pierre Fournier : ni nostalgie ni utopie

Au début des années 70, dans la première vie de *Charlie Hebdo* puis dans *La Gueule Ouverte*, premier mensuel puis hebdomadaire consacré à l'écologie politique et aux combats de l'environnement et de la protection de la nature (qui a disparu au début des années 80), Pierre Fournier, ancien employé de la Caisse des Dépôts et Consignations devenu dessinateur s'est mué en visionnaire de l'écologie.

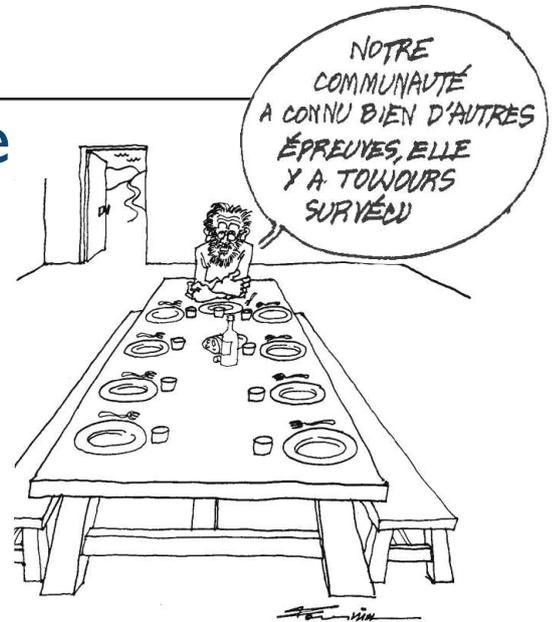
Visionnaire, car en dépit de sa mort prématurée d'un infarctus causé par le surmenage, à 35 ans, en 1973, il a raconté ou annoncé tous les débats actuels des écologistes et des protecteurs de la nature. Il dessinait et écrivait des articles dont l'actualité reste intacte 40 ans plus tard.



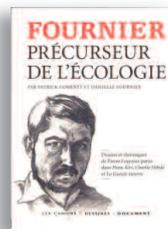
Il fut même, grâce à *Charlie Hebdo* qui vendait alors jusqu'à 150 000 exemplaires, l'organisateur de la plus grande marche pacifique organisée contre le nucléaire civil : le 10 juillet 1971, sans appui de la "grande presse", il mobilisa une quinzaine de milliers de joyeux manifestants contre le projet de la centrale du Bugey.

Le livre qui raconte son histoire et ses combats, tout comme la création de *La Gueule Ouverte*, permet de redécouvrir ses dessins et ses articles rassemblés par sa femme Danielle devenue journaliste après sa disparition. Il rappelle que, contrairement à ce qu'expliquent les politiques et les journalistes à la mémoire trop

courte, la contestation écologique fondamentale, celle qui remet en cause le tout nucléaire et les dogmes de la société de consommation et de gaspillage, ne date pas d'hier. C'est-à-dire de la découverte qu'ils en ont faite. Ce livre ne joue pas seulement sur la nostalgie d'une époque : il rappelle que l'obstination de quelques associations et de quelques militants, parfois plus décidés et radicaux qu'aujourd'hui, a contribué à transformer progressivement le regard des autres journalistes, de l'opinion et des politiques.



Charlie Hebdo n°38, 9 août 1971.



Il faut relire Fournier, prendre connaissance de son histoire et de ses histoires, à la fois pour comprendre le chemin parcouru et mesurer celui qui reste à parcourir. Un chemin qui ne peut pas seulement passer par des Grenelle et des commissions de concertation dans lesquels les pouvoirs roulent les écolos dans la farine.

Claude-Marie Vadrot

Fournier, précurseur de l'écologie, Patrick Gominet et Danielle Fournier, les Cahiers dessinés, 270 pages, 24 €



T'as vu l'environnement si que c'est à la mode! Tout le monde il en cause.

idfe



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Claude-Marie Vadrot
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Secrétaire de rédaction : Hubert Szymczak
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.org
ISSN 0994-690x
Commission paritaire : 0412681563
Imprimé par LGimpression
15, rue Girard 93100 Montreuil
Imprimé sur papier 100% recyclé



ile-de-france environnement
UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCAISES DE L'ENVIRONNEMENT